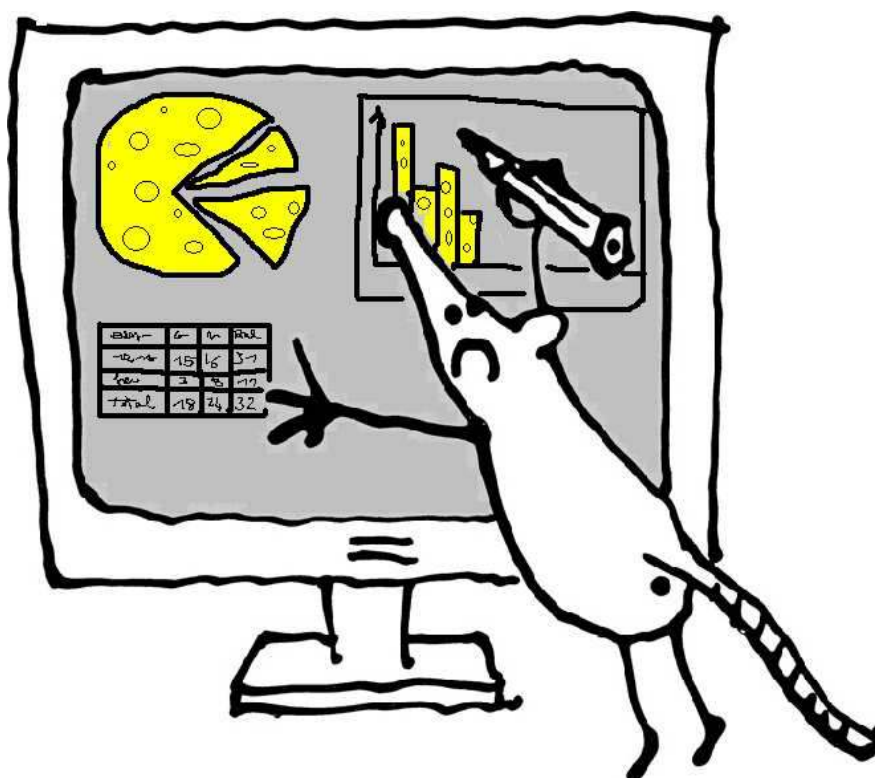


Bibliothèques de Vendée

Etat des lieux 2012

Synthèse des bilans d'activité



INTRODUCTION

Tous les ans, la Direction des Bibliothèques dans le cadre de sa mission d'évaluation et de conseil, demande à l'ensemble des bibliothèques partenaires de renseigner un bilan d'activité.

Ces données permettent, après analyse, de mieux connaître les bibliothèques, de mesurer les évolutions et d'adapter l'offre de services. Ce document présente quelques chiffres clés permettant aux bibliothèques de se situer dans le paysage départemental.



Les nouvelles bibliothèques de Mesnard-la-Barotière et La Merlatière réalisées avec le soutien technique et financier du Conseil Général.

En 2012, 189 bibliothèques ont établi un bilan d'activité.

Rappel : en application des conventions signées avec le Conseil Général, les communes se sont engagées à renseigner chaque année un bilan d'activité à l'attention de la Direction des Bibliothèques. Les communes ne respectant pas cet engagement s'exposent à voir leur accès au service départemental suspendu.

I- QUATRE CRITERES D'EVALUATION

Afin de pouvoir évaluer et comparer les bibliothèques, la Direction des Bibliothèques utilise une grille définie au niveau national. Elle repose sur 4 critères et définit 3 niveaux de bibliothèques.

En Vendée, cette typologie a été adaptée à la situation locale :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Surface	Au moins 7 m ² /100 hab avec au moins 100 m ²	Au moins 4 m ² /100 hab avec au moins 50 m ²	Au moins 50 m ²
Budget d'acquisition	Au moins 2€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	Au moins 1€/an/hab
Personnel	Au moins un salarié qualifié / 2 000 hab	Soutien salarié au moins ponctuel	Equipe formée (formation initiale)
Horaires d'ouverture (tous publics)	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine

A noter : cette grille est une grille d'évaluation et non de recommandation.

Remarque : lorsqu'un ou plusieurs critères du niveau 3 ne sont pas réunis, on ne parle pas de bibliothèque mais de « Dépôt ». Les communes concernées se sont engagées à parvenir progressivement, d'ici 5 ans et avec le soutien de la Direction des Bibliothèques au moins au niveau 3. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'une convention entre la commune ou la Communauté de communes et le Département.

1) L'équipement

Une bibliothèque pour être attractive doit être conçue comme un lieu carrefour de la vie locale, un espace accueillant d'échanges et de rencontre, de lien (entre générations, entre natifs et nouveaux habitants, entre milieux sociaux...), de libre expression et de découverte, d'intégration dans la vie locale et d'enracinement culturel.

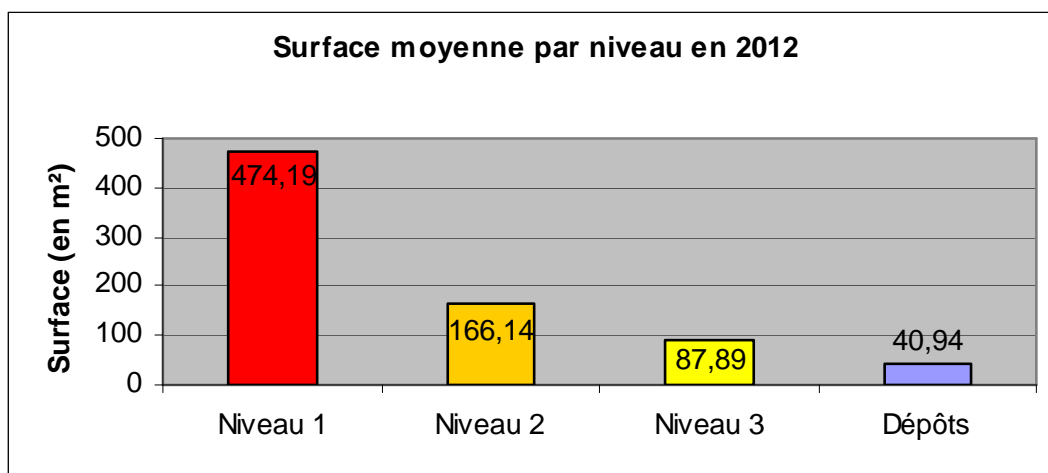
Pour parvenir à toucher un public large et diversifié, la surface des locaux mais également la qualité de l'aménagement sont donc déterminants.

Pour plus de renseignements sur ce sujet : Bibliothèque mode d'emploi, un ouvrage co-édité avec le CAUE de Vendée. Une publication disponible sur demande à la Direction des Bibliothèques et consultable sur <http://bibliotheque.vendee.fr/>, rubrique espace bib, nos publications.



Grâce notamment aux aides accordées par le Conseil Général, dans le cadre du programme de subvention « Développement des bibliothèques de Vendée », de nouvelles bibliothèques de proximité modernisées et adaptées aux attentes du plus large public ont vu le jour ces dernières années.

La surface moyenne d'une bibliothèque se situe aujourd'hui à 149 m² et 4,97m²/100 habitants (bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3).



A noter : 60% des bibliothèques ne sont pas en accessibilité totale pour les personnes à mobilité réduite (PMR) (accessibilité extérieure et/ou intérieure). Pourtant, la loi prévoit que pour 2015, l'ensemble des bâtiments recevant du public (ERP) devront être accessibles aux PMR.



Éléments d'analyse

Malgré une augmentation de la surface totale, celle-ci reste encore insuffisante par rapport à la population desservie. La recommandation nationale est aujourd'hui de 10 m² pour 100 habitants (avec un minimum de 100 m²).

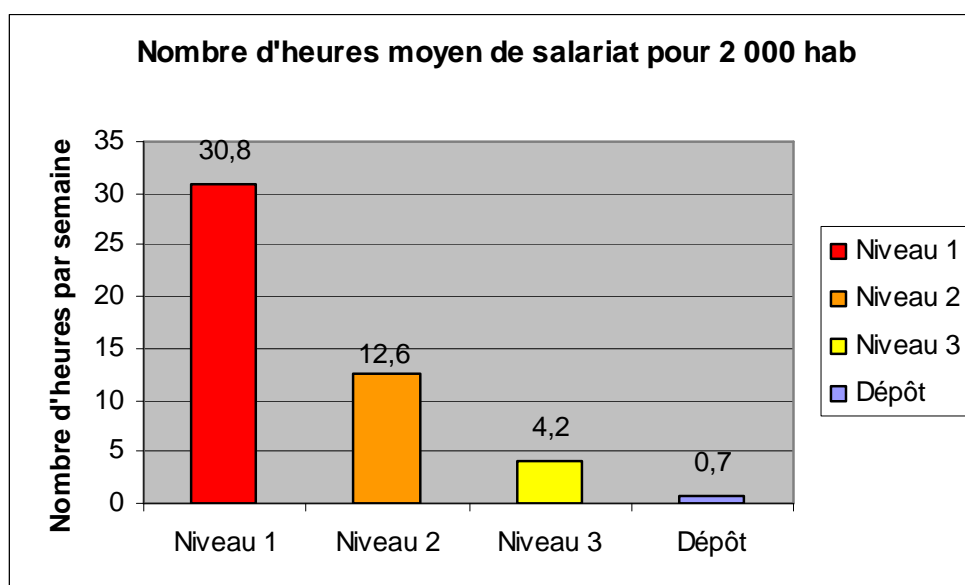
En ce qui concerne l'informatisation et l'accès à Internet :

- 69% des bibliothèques sont informatisées
- 74% bénéficient d'un accès professionnel à Internet
- Et seulement 27% bénéficient d'un accès public à Internet (moyenne nationale à 55%)

2) Le personnel

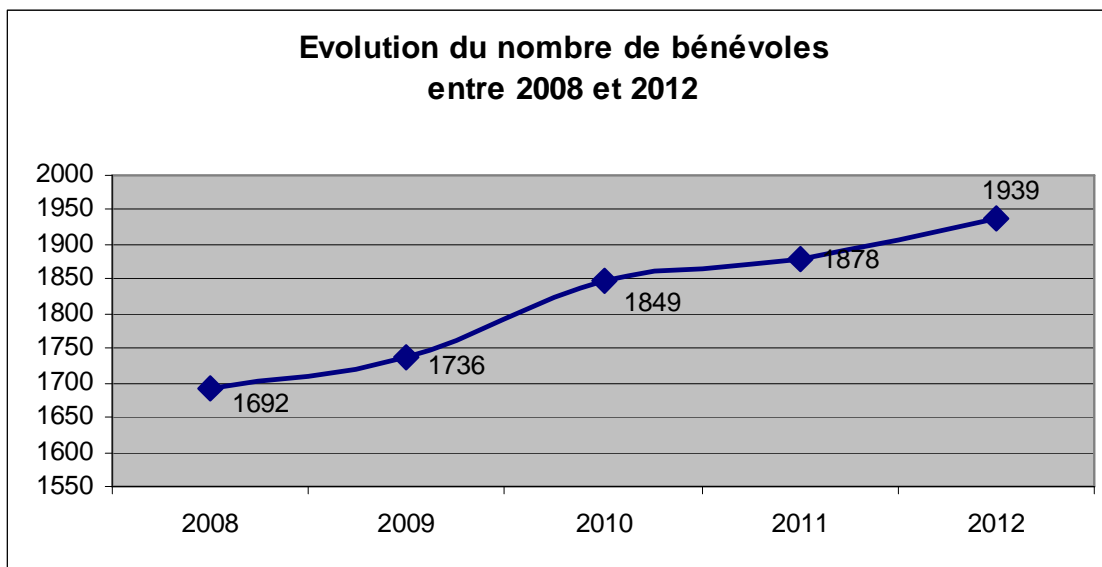
➤ Les salariés

Le nombre de bibliothécaires salariés est en très nette augmentation depuis 2008 mais reste encore très insuffisant avec seulement un équivalent temps plein pour 20 000 habitants. Les recommandations nationales préconisent un équivalent temps plein pour 2 000 habitants.



➤ Les bénévoles

Le nombre global de bénévoles est toujours en augmentation avec cependant une légère baisse du nombre moyen de bénévoles par bibliothèque de 12 en 2011, à 11 en 2012. Seulement 9% sont formés (formation initiale).



Éléments d'analyse

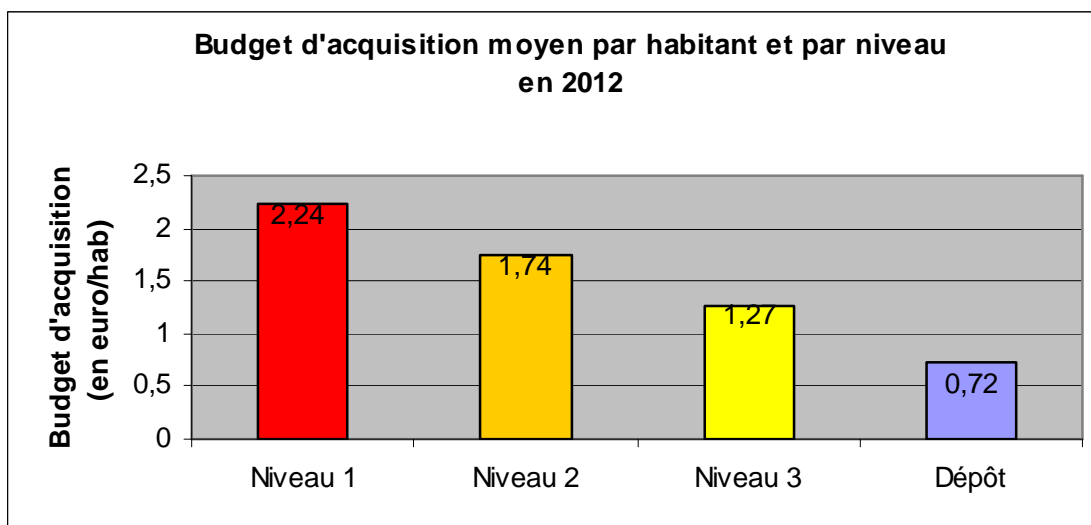
Un réseau de lecture publique qui s'appuie principalement sur les bénévoles, une richesse importante, avec cependant des limites.

Un manque global important de salariés, surtout de salariés qualifiés.

Un taux de qualification encore insuffisant chez les bénévoles.

3) Le budget d'acquisition

Le budget d'acquisition moyen est de 1.6€/an/habitant (bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3).



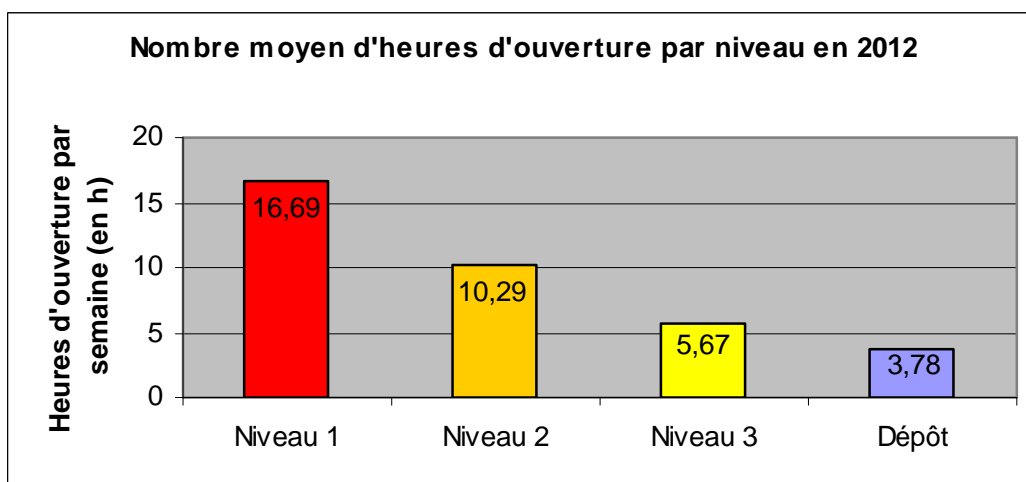
Éléments d'analyse

La progression des budgets d'acquisition doit être poursuivie afin notamment de développer une offre musique et image (95% de l'offre documentaire est constituée d'imprimés).

Or quand des CD et DVD sont proposés ils peuvent représenter 1/3 des prêts.

4) Les horaires d'ouverture

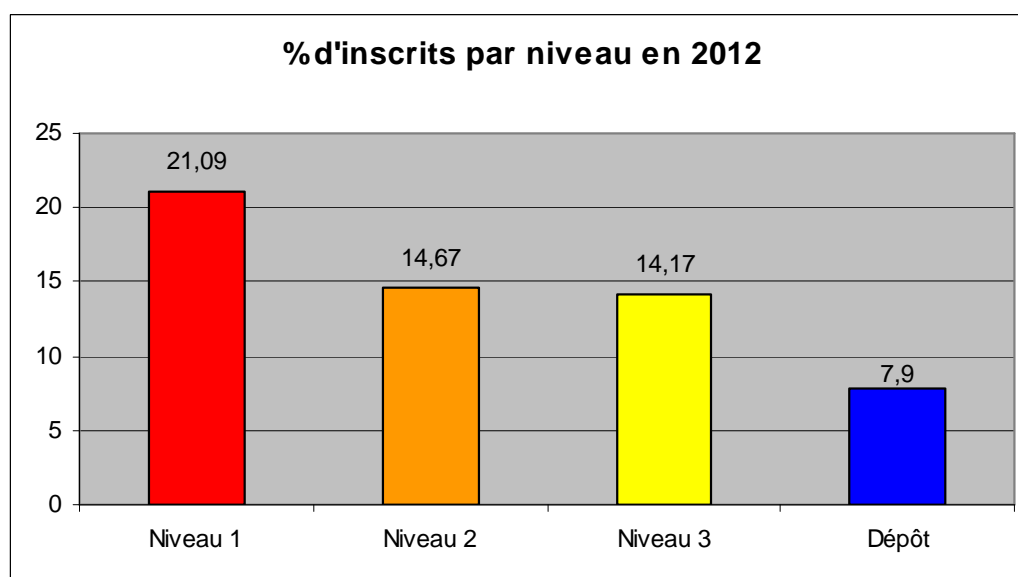
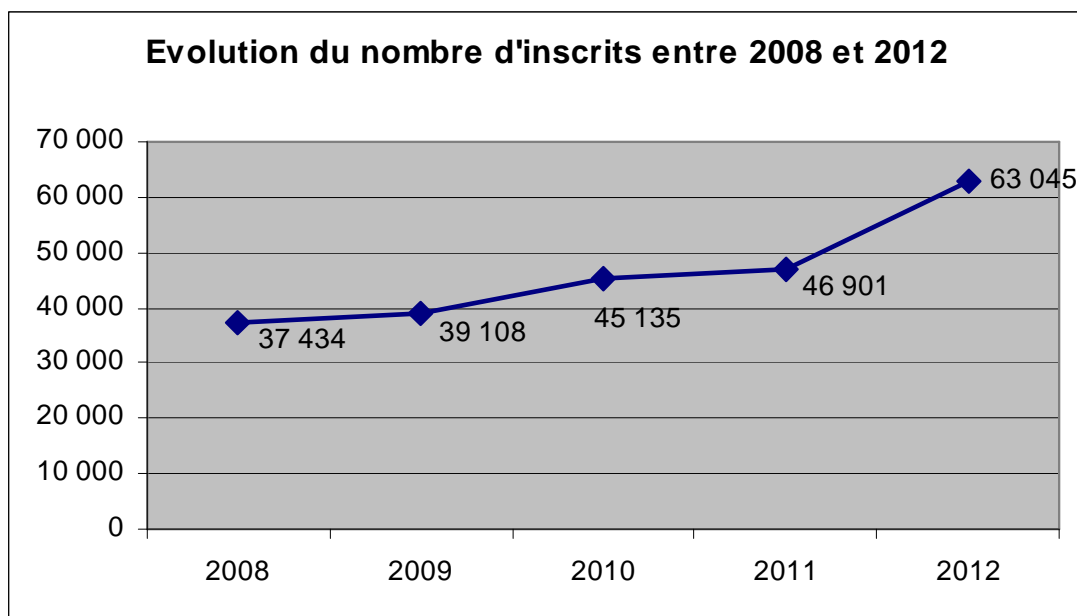
Les bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3 sont ouvertes en moyenne **7.55 heures par semaine**.



II- LES RESULTATS

1) La fréquentation

En 2012, **le taux d'inscription en bibliothèques est de 16,32%** (niveau 1, 2 ou 3), contre 15,8% en 2011.



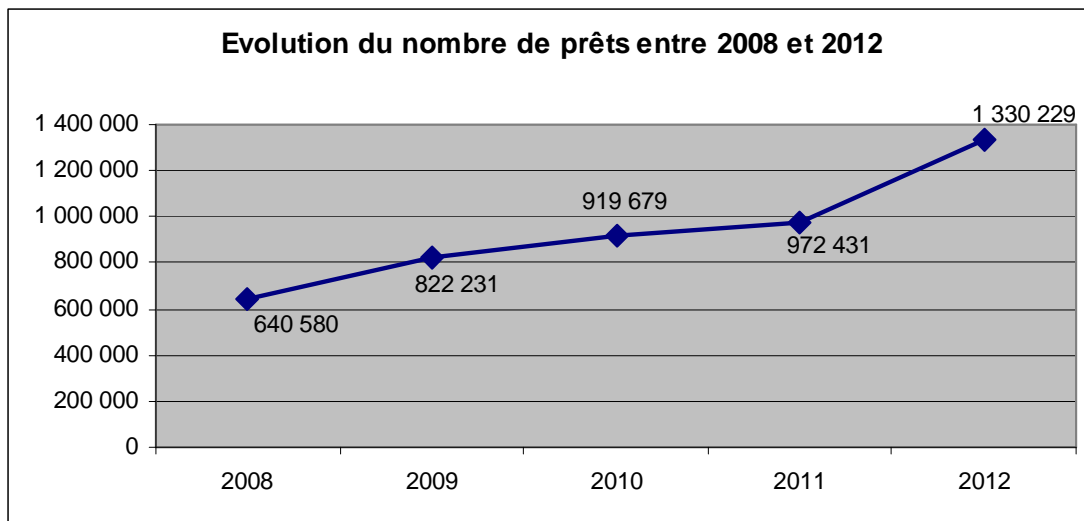
Eléments d'analyse

Un lectorat en constante augmentation en particulier dans les nouveaux équipements de niveau 1 et 3.

L'absence de projets récents en niveau 2 explique un taux de fréquentation qui stagne.

2) Les prêts

Le nombre de prêt moyen par an et par inscrit est de 24 documents (bibliothèques de niveau 1, 2 et 3).



Éléments d'analyse

Usage d'emprunt plus faible que la moyenne nationale (24 en Vendée contre 33)

Explications possibles :

- Offre documentaire insuffisante quantitativement
- Offre peu diversifiée (très peu d'offre en CD ou DVD)
- Renouvellement insuffisant, surtout s'il n'y a pas de réseau intercommunal)